

J'ai pour toi un lac

Francine Bordeleau

Numéro 101, été 2004

Villégiature : Oh les beaux jours

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/15680ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (imprimé)

1923-2543 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Bordeleau, F. (2004). J'ai pour toi un lac. *Continuité*, (101), 35–37.

J'ai pour toi un lac



Nombreux sont ceux qui rêvent de « se construire » sur les rives d'un lac.

Cette spéculation sur les paysages n'est-elle pas en train de conduire à leur dénaturation ?

Quelques intervenants du milieu se prononcent.

par Francine Bordeleau

À peine plus d'une heure de route sépare Montréal de la MRC de Matawinie et de ses ZEC, ses pourvoiries, son Parc du Mont-Tremblant et son fameux réservoir Taureau. Les rives du réservoir, privées dans une proportion d'environ 15 %, sont par endroits passablement occupées. « Normal: les plans d'eau ont depuis toujours un effet attrayant », rappelle Gilles Locat, responsable du Service d'aménagement de la

MRC. Mais il remarque aussi qu'un nombre croissant de Montréalais y érigent des résidences de plus en plus imposantes, déplore que des propriétaires déboisent les rives parce qu'ils « veulent avoir une vue panoramique sur le lac à partir de leur salon », et constate que certains pans du territoire ont l'allure de banlieues huppées.

LA BANLIEUE TRANSPLANTÉE

Voilà ce que l'aménagiste paysagiste Chantal Prud'Homme appelle la « gentrification » de la villégiature. D'abord

À Saint-Alexis-des-Monts en Mauricie, l'Hôtel Sacacomie offre une vue imprenable sur le lac du même nom. Ce bâtiment de bois rond érigé en 1996 s'inscrit dans le paysage et propose aux villégiateurs une gamme d'activités liées à la nature environnante.

Photo: Hôtel Sacacomie



Dans le centre-ouest du réservoir Taureau se concentre le plus grand nombre de plages de qualité. À gauche des deux petites îles rocheuses, on aperçoit la Pointe-aux-Voiliers, qui sert de halte ou d'abri aux plaisanciers selon la température. À droite se trouve la plage de la Pointe-Fine. Au centre, on voit la baie Dominique, dont l'embouchure est gardée par l'île Noire.

Photo : MRC de Matawinie

L'apanage des classes aisées, la villégiature s'est rapidement démocratisée, surtout à compter de la seconde moitié du XX^e siècle. À défaut de posséder une maison de campagne, plusieurs familles se sont alors fait construire un chalet, histoire de profiter de la nature pendant l'été. Il n'était pas rare que mère et enfants plient bagage le 24 juin, le père les rejoignant le vendredi. Or depuis une vingtaine d'années, la rusticité n'a plus cours dans les zones rurales ou semi-rurales. Des citadins en quête de paysages grandioses et de paix y ont en effet établi des résidences secondaires habitables à l'année... et finissent par y habiter toute l'année. « Les milieux de villégiature deviennent des milieux de vie de plus en plus permanents », note M^{me} Prud'Homme.

Ces villégiateurs nouveau genre ont tendance à transplanter le mode de vie et l'esthétique de la banlieue, sans forcément se soucier d'intégrer leur habitation au paysage ni se préoccuper des particularités de cet environnement. « En somme, on reconstruit des banlieues autour des lacs », poursuit Chantal Prud'Homme. Ce phénomène, il appartient aux municipalités

et aux MRC de le « gérer » en s'appuyant sur leur plan d'aménagement. Force est toutefois de constater que les interventions ont jusqu'à maintenant été plutôt timides.

ÉCONOMIE CONTRE NATURE

Les pouvoirs dévolus aux municipalités ne sont pas non plus illimités, et la volonté politique des élus est souvent à géométrie variable. C'est que l'engouement des citadins pour les plans d'eau et la nature en général se traduit en espèces sonnantes... et fort bienvenues. « Soyons lucides : les municipalités ont plutôt intérêt à ce que prolifèrent les grosses résidences, qui valent cher, au détriment des petits chalets qui ne rapportent pas grand-chose en revenus de taxation », dit Gilles Locat.

La Matawinie est un territoire peu peuplé, forestier dans une proportion de 75 %. Les revenus que la villégiature génère comptent d'autant plus. Avec, par surcroît, une carte or comme le lac Taureau, la MRC a pu faire du paysage l'une des pierres angulaires de son développement. « Nous devons utiliser notre ressource », fait valoir Louis Filteau, aménagiste à la MRC de Mékinac. À l'instar de la Matawinie et de plusieurs autres régions de l'arrière-pays, la grande ressource, ici, c'est la nature. Et elle comporte au moins un joyau : le lac Mékinac, situé à 70 kilomètres au nord de Trois-Rivières. Encore peu exploité, le lac suscite néanmoins la convoitise des promoteurs depuis belle lurette. Sans que la MRC y prenne ombrage, loin s'en faut. Dans ce territoire forestier à 93 %, on a pris acte de l'engouement de la population pour le « produit nature », et tout particulièrement

pour le « produit lac ». Après quelques exercices collectifs de remue-ménages, « nous avons déterminé, voilà déjà 10 ans, que le lac Mékinac offrait le meilleur potentiel de développement », dit M. Filteau. L'industrie récréotouristique paraissant aussi de cet avis, la MRC n'attendait plus, dès lors, que « le projet structurant » créateur d'emplois et susceptible d'attirer les villégiateurs en masse.

Le lac étant situé sur les terres publiques (qui représentent 92 % du territoire québécois non municipalisé, soit 1,4 million de kilomètres carrés), rien ne peut s'y faire sans l'aval du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs. Le Ministère et la MRC adopteront finalement le « concept » du Groupe Hines et Vaugois : trois auberges totalisant 200 chambres ainsi que 830 unités résidentielles. Le projet devrait se réaliser en quatre phases échelonnées sur 10 ou 15 ans et promet la création de plusieurs centaines d'emplois. Les travaux pourraient commencer cette année, pour peu que soient franchies toutes les étapes menant à la rétrocession des terres.

En Mauricie, la vente de terres publiques à l'industrie récréotouristique a notamment conduit à la construction de l'Hôtel Sacacomie, à Saint-Alexis-des-Monts, un fleuron régional que le ministère des Ressources naturelles considère lui-même comme une réussite. Ses propriétaires ont misé sur le charme et le rustique haut de gamme, si l'on peut dire, et l'établissement s'harmonise parfaitement avec le paysage. « Les promoteurs savent que c'est la formule gagnante. Un hôtel de type Hilton ou Holiday Inn ne cadre tout simplement pas avec le territoire rural, avec le produit nature », remarque Michel Guimont, directeur général de la Direction de la gestion du territoire public, région de la Capitale-Nationale, au Ministère.

GÉRER LA VILLÉGIATURE

Quand le ministère des Ressources naturelles vend des terres publiques, c'est au prix de solides garanties, assure M. Guimont : « Pour chaque projet soumis, nous procédons d'abord à plusieurs études. » Les règles visent la préservation du caractère naturel des sites et de la « ressource » même. Ainsi, au moins 25 % du périmètre d'un lac échappe au développement, et 15 % doit rester d'accès public. Dans le cas du lac Mékinac, il est déjà prévu qu'un organisme sans but

lucrative gère les aménagements communautaires. Les promoteurs sont également tenus de présenter un plan d'affaires et un plan d'aménagement détaillé du secteur convoité qui doit par surcroît s'harmoniser avec celui du Ministère. Mais avant tout, pour décider du visage que prendra la villégiature sur les terres publiques, il existe des tables de concertation, mécanismes de planification dont les MRC constituent l'une des parties prenantes.

« La nature, c'est un patrimoine collectif. On estime donc qu'il faut gérer la villégiature. À cet égard, notre philosophie repose sur l'harmonisation des usages et l'intégration de toutes les dimensions: sociale, économique, environnementale, etc. », insiste pour sa part Guy Bouchard, directeur régional de la Direction de la gestion du territoire public.

En ce qui concerne le rôle du Ministère auprès des propriétaires riverains, il se limite à l'émission de baux de villégiature (un peu plus de 20 000 citoyens en détiennent un). Les municipalités ont donc un rôle important à jouer. Gilles Locat croit qu'elles disposent de moyens pour gérer la qualité du bâti et la densité de population. « Il faut passer par la préservation du territoire », dit-il. Par exemple, des secteurs densément peuplés pourraient connaître des problèmes de contamination des sols. Pour prévenir cette situation, les municipalités sont notamment justifiées de réglementer les gabarits.

« Une saine gestion du milieu naturel est possible », estime M. Locat. La Matawinie prêche un peu par l'exemple. Certes, des secteurs comme celui du lac Taureau atteignent une densité limite. Mais dans ce cas, un comité de coordination a été



Les fumées blanches du moulin à scie nous rappellent que depuis sa fondation, le joli village de Saint-Michel-des-Saints doit son existence à l'exploitation forestière. La baie du Village, au second plan, constitue l'extrémité sud de la baie Dominique et représente à peine 5 % de la superficie totale du réservoir Taureau. Elle recèle plusieurs équipements nautiques et municipaux, de nombreux hameaux de villégiature et deux établissements hôteliers.

Photo : MRC de Matawinie

mis sur pied pour éviter les débordements. Si le paysage est devenu un marché, de telles instances de coordination contribueront peut-être à le civiliser.

Francine Bordeleau est journaliste indépendante.

Exposition présentée dans le cadre du 20^e anniversaire du Tour de l'Île de Montréal

Le vélo à Montréal

12 mai au 12 septembre 2004

1894

Québec 1894

1-800-363-7272

Ville de Montréal

Musée du Château Ramezay
280, rue Notre-Dame Est • Vieux-Montréal (Québec)
(514) 861-3708 • www.chateauramezay.qc.ca

Face au grand fleuve, découvrez le charme discret d'une villa du XIX^e siècle.

Auberge du Porc-Épic

600, rue Principale Ouest
Cacouna G0L 1G0
(418) 868-1373 • 1 888 909-1373
porc-epic@qc.aira.com